CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E83602** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRASSE 2008 B 00292

Siret : 503 481 285 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 48198 Y

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 396222F

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 396222F

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : B D-V BAT

ROUTE DE LA MARIGARDE
06130 GRASSE

Téléphone : 04 92 42 00 22 **Fax :** 04 93 70 67 74

Portable :

Responsabilité légale :
BARGOIN LAURENT GÉRANT

Site Internet : http://www.bdvbat.fr

E-mail : be@bdvbat.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 108 167 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	17	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 12:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.